



CLERICI TESSUTO

**Politique contre la  
consommation d'alcool  
et de stupéfiants  
dans le cadre des activités  
professionnelles**



CLERICI TESSUTO

**Politique contre la  
consommation d'alcool  
et de stupéfiants  
dans le cadre des activités  
professionnelles**

Le Groupe Clerici Tessuto a pour objectif de créer un bien-être et de promouvoir un environnement de travail sûr, sain et productif pour tous ses employés.

L'objectif de cette politique est de garantir la sécurité de tous les employés, travailleurs et visiteurs en établissant des règles claires concernant la consommation et la possession d'alcool et de stupéfiants et de soutenir ceux qui ont signalé un problème de dépendance à l'alcool ou à la drogue.

La Société considère qu'il est nuisible et contraire à ses valeurs de travailler sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de substances ayant des effets similaires sur le corps ou l'esprit, ainsi que de consommer ou de disposer de stupéfiants dans l'exercice de ses fonctions, quelle qu'en soit la raison.

Le Groupe estime que l'abus d'alcool, de drogues et de substances similaires par son personnel affecte négativement les performances professionnelles et peut avoir de graves conséquences néfastes pour les travailleurs, la sécurité, l'environnement, l'efficacité et la productivité.

La consommation, la possession, la distribution ou la vente d'alcool et de drogues illicites, ou réglementées et non prescrites par un médecin, dans les locaux et sur les sites de l'entreprise sont strictement interdites et constituent un motif de sanction disciplinaire.

Le Groupe Clerici Tessuto estime que l'alcoolisme et la toxicomanie sont des pathologies qui peuvent être traitées. Les personnes qui pensent être dépendantes des substances susmentionnées sont invitées à consulter un médecin et à suivre un traitement thérapeutique adéquat dans les plus brefs délais, avant que leur état n'affecte négativement leur capacité de travail et ne mette en danger leur propre sécurité, celle de leurs collègues ou de tiers, ainsi que la sécurité des installations.

Le médecin compétent de l'entreprise est à la disposition des personnes concernées qui, sur une base exclusivement volontaire et strictement confidentielle, souhaitent le consulter pour toute information. Le médecin compétent peut également être consulté pour une collaboration concrète en vue d'une guérison plus efficace, étant entendu que les personnes qui se déclarent telles se verront garantir la confidentialité conformément aux dispositions juridiques et contractuelles en vigueur, dans le respect le plus total de la dignité de la personne.

Si la dépendance de l'employé à l'alcool ou aux stupéfiants est telle que, sans entraîner une incapacité de travail, elle constitue néanmoins un danger dans l'exécution des tâches particulières qui font l'objet de la prestation due, pour sa propre sécurité ou celle de ses collègues ou de tiers et pour la sécurité des installations, le Groupe Clerici Tessuto, également dans l'exercice de son obligation juridique d'assurer la sécurité sur le lieu de travail, se réserve le droit de modifier ces tâches, dans les limites prévues par la loi.

La consommation de boissons alcoolisées, de stupéfiants ou de substances similaires est interdite pendant le temps de travail. Il est également recommandé aux employés d'éviter, de façon systématique, de les consommer même en dehors des heures de travail si les effets qui en découlent peuvent persister au cours des activités professionnelles suivantes.

Le Groupe Clerici Tessuto se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur la présence de stupéfiants et d'alcool dans ses locaux, ainsi que de demander, aux employeurs respectifs ou aux autorités compétentes, le retrait de ses locaux du personnel de tiers qui se trouverait dans un état susceptible de constituer un risque comme indiqué ci-dessus.

Le Groupe Clerici Tessuto demandera à ses sous-traitants d'adopter une politique similaire.

Cette politique est :

- établie par la direction et adaptée au contexte du groupe et à ses objectifs stratégiques ;
- réexaminée chaque année afin de déterminer si elle est toujours appropriée ;
- révisée si nécessaire ;
- mise à la disposition du public, des parties intéressées et de l'ensemble du personnel par le biais d'une publication sur HRPortal et sur le site internet <https://clericitessuto.it>.

Fait à Grandate, le 18/04/2024

La Direction

**Clerici Tessuto & C. SpA**

Via Belvedere, 1/A  
22070 – Grandate (CO) Italia  
+39 031 455 111  
info@clericitessuto.it  
clericitessuto.it

*Sociétés Commerciales  
Étrangères Dépendantes :*

**Clerici Tessuto France Sas**

37, Rue Jean Goujon  
75008 – Paris, France  
+33 1 42259525  
commerciale@ctcfrance.com

**CTC USA Corp.**

110 West 40th Street - Suite 903  
New York NY 10018 – USA  
+1 212 8691123  
info@ctcusacorp.com

